

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 20 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 049-200054435-20260720-2026_051-DE

S²LO

SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 9

Nombre de membres présents : 6

Date de la convocation : mercredi 15 juillet 2026

Délibération n° : 2026-051

Le lundi 20 juillet deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à l'Hôtel de Ville de St Macaire en Mauges, salle Arums, sous la Présidence de Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (6) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Valérie Godineau, Annie Naud, Nadège Séchet, Isabelle Suteau.

Membres excusés n'ayant pas donné de délégation de vote (3) : Philippe Brin, Richard Cesbron, Elizabeth Pouplard

Membre absent ayant donné une délégation de vote (0) :

Absent	Délégation de vote à

Secrétaire de séance : Valérie Godineau

Budget annexe EHPAD : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses

Rapporteur : Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Le Président après avoir présenté au Conseil d'Administration l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2025 a constaté la totale concordance des soldes avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ERRD 2025

RECETTES	3 638 239.76 €
DEPENSES	3 744 384.01 €

Résultat au compte 12 : -106 144.25 €

Capacité d'Autofinancement	-17 276.03 €
----------------------------	--------------

TABLEAU DE FINANCEMENT ERRD 2025

RESSOURCES (CAF comprise)	61 830.50 €
EMPLOIS (affectation au 1068 comprise)	84 159.98 €

Prélèvement sur le fond de roulement : 22 329.48 €

DÉLIBÉRATION

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu le compte de gestion 2025 du budget annexe « EHPAD LE CLAIR LOGIS » établi par le receveur municipal

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 du budget de l'EHPAD Le Clair Logis

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.



Christelle Dupuis
Vice-Présidente du CCAS